Deux Vallées
Communauté de Communes

LE MOBILIER NE SERA PLUS ENFOUI

Ne jettez plus les matelas, chaises, rangements et autres éléments de mobilier dans le tout-venant

La majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés. Le recyclage permet ainsi une économie de ressources. Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés servent à la production d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Ces bennes sont mises en place gratuitement par la filière ECO-MOBILIER. 5225 points de collecte sont aujourd'hui accessibles partout en France.
Tous les meubles (ou parties) des particuliers peuvent être déposés dans la benne mobilier. C'est le cas, quels que soient le type ou le matériau, et leurs utilisations intérieures ou extérieures. En revanche, les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes : Tapis, poussettes, sièges auto... Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...
En savoir plus sur : www.eco-mobilier.fr